



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE REPENTIGNY**

Le 14 décembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 14 décembre 2021, à 19 h, à la salle du conseil, à l'hôtel de ville de Repentigny;

Sont présents : M. Nicolas Dufour, maire,
M. Jacques Prescott, conseiller
M^{me} Jennifer Robillard, conseillère
M. Joubert Simon, conseiller
M^{me} Karine Benoit, conseillère
M. Luc Rhéaume, conseiller
M^{me} Martine Gendron, conseillère
M^{me} Martine Roux, conseillère
M. Normand Urbain, conseiller
M. Raymond Masse, conseiller

Sont absents : M. Bernard Landreville, conseiller
M^{me} Chantal Routhier, conseillère
M. Kevin Buteau, conseiller

Sont aussi présents : M. Dominique Longpré, directeur général adjoint
M. Louis-André Garceau, greffier
M^{me} Marie-Josée Boissonneault, trésorière

M^e Louis-André Garceau, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le secrétaire, à la demande du maire qui préside la réunion, constate le quorum.

Déclaration d'ouverture par Monsieur le Président à 19 h.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM PAR LE GREFFIER

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, ouvre la séance à 19 h et le greffier constate le quorum.

**2 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 357-14-12-21
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

Proposé par : Jennifer Robillard
Appuyé par : Joubert Simon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, dépose la liste des personnes qui ont transmis des questions au conseil municipal, tel qu'il a été convenu de le faire en période d'urgence sanitaire. Il reçoit également les questions des personnes présentes qui se sont inscrites au registre.



4

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 358-14-12-21
APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2021**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal a reçu, préalablement à la présente séance et au plus tard la veille de cette dernière, copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Normand Urbain
Appuyé par : Joubert Simon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2021 et qu'il soit signé par Monsieur le Maire et le greffier afin qu'il soit joint au livre des procès-verbaux et délibérations du conseil municipal de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

5

DÉPÔT DE DIVERS DOCUMENTS

Le conseil municipal prend acte du dépôt de divers documents, à savoir :

- CE 2021-10-05 - Procès-verbal;
- CE 2021-10-14 - Procès-verbal;
- CE 2021-11-11 - Procès-verbal;
- CE 2021-11-17 - Procès-verbal.

Signée à Repentigny, ce 17 décembre 2021.

Louis-André Garceau, avocat
Greffier

Ce document constitue l'original.

Initiales du secrétaire

7.1

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 359-14-12-21
2021-RG-119 - OCTROI DES CONTRATS - ACHAT REGROUPE
DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ANNÉE 2022 -
REGROUPEMENT D'ACHATS RIVE-NORD - 2021-0673 (GI-RV)**

Il est

Proposé par : Jennifer Robillard
Appuyé par : Jacques Prescott

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De prendre acte et de confirmer l'octroi des contrats pour la fourniture de produits chimiques pour l'année 2022 pour la Ville de Repentigny aux firmes inscrites au tableau comparatif joint en annexe du sommaire décisionnel 2021-0673 suite au regroupement d'achats auquel a participé la Ville, celles-ci ayant présenté les plus basses soumissions conformes aux documents contractuels pour chacun des produits inscrits au bordereau de soumissions, le tout suivant le sommaire décisionnel 2021-0673;



Que cette dépense soit financée par le budget de fonctionnement concerné suivant les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

7.2 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 360-14-12-21
DÉPÔT - RAPPORTS D'AUDIT COMMISSION MUNICIPALE DU
QUÉBEC - ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL ET PTI -
2021-0695 (SAJC-LAG)**

Il est

Proposé par : Normand Urbain
Appuyé par : Martine Roux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De prendre acte du dépôt des rapports de la Commission municipale du Québec concernant les audits sur la conformité du processus encadrant l'adoption du budget municipal et du programme triennal d'immobilisations, lesquels ont été rendus publics les 25 et 30 novembre 2021, et ce, tel que requis par la Loi lesquels sont joints au sommaire décisionnel 2021-0695.

ADOPTÉE

7.3 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 361-14-12-21
APPROBATION - CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL - 2022 - 2021-0693 (SAJC-LAG)**

Il est

Proposé par : Martine Gendron
Appuyé par : Jennifer Robillard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 suivant les termes de la Loi, lequel est joint au sommaire décisionnel 2021-0693;

De mandater le greffier afin de faire publier l'avis relatif au contenu de ce calendrier tel que le requiert la Loi.

ADOPTÉE

7.4 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 362-14-12-21
RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO) -
DÉSIGNATION DE CANDIDATS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION - 2021-0700 (SAJC-LAG)**

Il est

Proposé par : Jennifer Robillard
Appuyé par : Normand Urbain

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De désigner M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache, M^{me} Liza Poulin, mairesse de Blainville, et M. Mathieu Traversy, maire de Terrebonne, à titre de candidats aux postes de membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (EXO), le tout suivant le sommaire décisionnel 2021-0700;



Que copie de la présente résolution soit transmise au Réseau de transport métropolitain (EXO), ainsi qu'aux municipalités membres de la Couronne Nord.

ADOPTÉE

7.5 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 363-14-12-21
NOMINATION - MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) - 2021-0709 (MAI-JB)**

Il est

Proposé par : Martine Roux
Appuyé par : Raymond Masse

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De nommer, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, les élus suivants soit :

- M. Kevin Buteau, conseiller municipal du district 10, lequel agira comme président;
- M^{me} Jennifer Robillard, conseillère municipale du district 8;
- M. Luc Rhéaume, conseiller municipal du district 4;

Le tout suivant les termes du règlement numéro 3 intitulé *Règlement constituant un comité d'urbanisme* et tel que plus amplement décrit au sommaire décisionnel 2021-0709.

ADOPTÉE

7.6 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 364-14-12-21
NOMINATIONS DU REPRÉSENTANT ÉLU DE LA VILLE ET SON
SUBSTITUT - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH DE
LANAUDIÈRE SUD - 2021-0722 (SAJC-LAG)**

Il est

Proposé par : Karine Benoit
Appuyé par : Martine Roux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De nommer Madame Jennifer Robillard, conseillère municipale du district 8, à titre de représentante de la Ville de Repentigny au sein du conseil d'administration de l'Office d'Habitation de Lanaudière Sud, ainsi que Monsieur Luc Rhéaume, conseiller municipal du district 4, à titre de substitut de M^{me} Robillard, le tout suivant le sommaire décisionnel 2021-0722.

ADOPTÉE

7.7 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 365-14-12-21
2021-SPP-141 - OCTROI DE MANDAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS (PLANS ET DEVIS) POUR LA RÉFECTION
DU SYSTÈME D'AÉRATION DES ÉTANGS AÉRÉS (STEA) -
2021-0672 (GI-CR)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour l'octroi d'un mandat de services professionnels soit la



préparation de plans et devis pour la réfection du système d'aération des étangs aérés (STEA) (contrat 2021-SPP-141);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement (partie qualitative seulement) le 6 octobre 2021, à savoir :

1. Tetra Tech QI inc.
2. GBI Experts-conseils inc.
3. Les Services EXP inc.
4. FNX-Innov inc.

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2021-0672;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 556-08-12-21

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Jacques Prescott

Appuyé par : Joubert Simon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à la firme FNX INNOV le mandat pour l'octroi d'un mandat de services professionnels (plans et devis) pour la réfection du système d'aération des étangs aérés (STEA), cette firme ayant déposé la soumission ayant obtenu le meilleur pointage sur la base des critères d'évaluation prévus aux documents contractuels 2021-SPP-141 au montant de 270 519,20 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2021-0672;

Que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt décrétant cette dernière en conformité avec les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

7.8

RÉSOLUTION NUMÉRO CM 366-14-12-21

2021-SPP-161 - OCTROI DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE NOTRE-DAME (ENTRE BONAVENTURE ET LÉVESQUE) - 2021-0701 (GI-IG)

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour des services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Notre-Dame (entre Bonaventure et Lévesque) (contrat 2021-SPP-161);

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement (partie qualitative seulement) le 24 novembre 2021, à savoir :

1. EFEL Experts-Conseil
2. Le Groupe-Conseil Génipur inc.
3. Cima+
4. Parallèle 54 Expert Conseil
5. Shellex Groupe Conseil
6. IGF Axiom
7. GBI Experts-Conseils inc.

ATTENDU sommaire décisionnel portant le numéro 2021-0701;



ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 557-08-12-21.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Karine Benoit

Appuyé par : Luc Rhéaume

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à la firme Shellex Groupe Conseil le mandat pour services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Notre-Dame (entre Bonaventure et Lévesque), cette firme ayant déposé la soumission ayant obtenu le meilleur pointage au montant 181 315,58 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2021-0701;

Que pour la dépense relative à la préparation des plans et devis, cette dernière soit financée par le ou les règlements d'emprunt décrétant cette dernière en conformité avec les termes du règlement numéro 536;

Que l'octroi du mandat concernant la surveillance des travaux soit conditionnel à l'adoption et à la promulgation du règlement d'emprunt décrétant cette dépense et pourvoyant à son financement, le tout selon les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

7.9 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 367-14-12-21**
RÔLE DE PERCEPTION DE LA CONSOMMATION DE L'EAU -
2021-0678 (FIN-ND)

Il est

Proposé par : Jennifer Robillard

Appuyé par : Normand Urbain

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De prendre acte du dépôt du rôle spécial concernant la perception du coût de la consommation d'eau potable tel que le prévoit l'article 501 de la Loi sur les cités et villes, le tout suivant le sommaire décisionnel 2021-0678;

Qu'un avis soit publié dans le journal local prochainement afin d'en informer la population.

ADOPTÉE

7.10 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 368-14-12-21**
2020-SP-186 - 2021-SP-171 - APPROBATION -
RENOUVELLEMENT ET OCTROI - CONTRATS D'ASSURANCES
- PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 -
2020-0675 (SAJ-LAG)

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour l'octroi d'un contrat relatif aux assurances générales municipales (contrat 2021-SPP-171);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 8 décembre 2021, à savoir :



1. AON Parizeau inc.

546 748, 36 \$

ATTENDU QUE la Ville a procédé à la renégociation des primes relativement au contrat 2020-SP-186, lequel concerne les contrats d'assurances responsabilité civile municipale et responsabilité civile des officiers municipaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 tel que le permet la Loi;

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 2021-0727.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Jacques Prescott

Appuyé par : Raymond Masse

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De renouveler le contrat 2020-SP-186 / année 2 avec la firme AON-Parizeau inc. concernant le volet relatif volet d'assurance responsabilité civile des officiers publics - responsabilité civile municipale pour une prime totale de 199 470 \$ (taxe en sus) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

D'octroyer à la firme AON-Parizeau inc., les contrats pour le volet relatif à l'assurance générale (biens, bris de machines, automobiles, responsabilité des fiduciaires, crimes et accidents) (2021-SP-171) pour une prime totale 501 604 \$ (taxe en sus)/(option franchise à 50 000\$ pour la section 2.4 Biens de toute description) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, cette dernière ayant déposé une soumission conforme aux documents contractuels, le tout suivant le sommaire 2021-0727;

Que ces dépenses soient financées à même le ou les budgets de fonctionnement concernés suivant les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

8.1 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 369-14-12-21
MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE - RETRAIT
SIGNALISATION ARRÊT OBLIGATOIRE - RUE PAYETTE -
2021-0585 (SP-ER)**

Il est

Proposé par : Normand Urbain

Appuyé par : Raymond Masse

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De décréter le retrait définitif des panneaux d'arrêt obligatoire dans la courbe face au 191, rue Payette, le tout suivant le sommaire décisionnel 2021-0585.

ADOPTÉE

10.3.1 **578: RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, membres du conseil, moi, Martine Foux, donne avis de motion qu'à cette même séance du conseil sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 578 intitulé : *Règlement sur la gestion contractuelle*.



Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil municipal dans le délai légal, tel que requis par la loi.

Présentation

Objet : De refondre le règlement antérieur sur la gestion contractuelle afin de corriger la numérotation des articles et faire passer l'avantage accordé à l'achat local à 10 % (articles 12.3.2 (contrats 25 000 \$ à 50 000 \$) et 12.4.2 (contrats de 50 000 \$ jusqu'au seuil obligeant l'appel d'offres public)) en vertu des dispositions du PL 67.

Portée : Générale

Signée à Repentigny, ce 17 décembre 2021.

Louis-André Garceau, avocat
Greffier

Ce document constitue l'original.

Initiales du secrétaire

10.3.2

78-23 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 78 DE LA VILLE DE REPENTIGNY INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE REPENTIGNY

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, membres du conseil, moi, Jacques Prescott, donne avis de motion qu'à cette même séance du conseil sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 78-23 intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 78 de la Ville de Repentigny intitulé : Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Repentigny.*

Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil municipal dans le délai légal, tel que requis par la loi.

Présentation

Objet : Mettre à jour la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville;

Portée : Générale.

Signée à Repentigny, ce 17 décembre 2021.

Louis-André Garceau, avocat
Greffier

Ce document constitue l'original.

Initiales du secrétaire



10.3.3 **579: RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES ET DES COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES OBLIGATIONS DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, membres du conseil, moi, Normand Urbain, donne avis de motion qu'à cette même séance du conseil sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 579 intitulé : *Règlement décrétant l'imposition des taux de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales et des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'exercice financier 2022.*

Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil municipal dans le délai légal, tel que requis par la loi.

Présentation

Objet : Décréter l'imposition des taux de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales et des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'exercice financier 2022.

Portée : Tous les contribuables

Signée à Repentigny, ce 17 décembre 2021.

Louis-André Garceau, avocat
Greffier

Ce document constitue l'original.

Initiales du secrétaire

11 **INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil municipal s'expriment à tour de rôle sur certains sujets qui les préoccupent.

12 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 370-14-12-21
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

Proposé par : Jennifer Robillard
Appuyé par : Joubert Simon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, déclare la séance levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

M^e Louis-André Garceau, greffier

M. Nicolas Dufour, maire